



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du MERCREDI 22 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **VINGT-DEUX FÉVRIER** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 16 février 2023.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme GRONDONA, Mme POULAIN, M. PASTOUREAU, Mme JECKEL, M. BOUDIGUE, M. DUFALLY, Mme TILLEUL, M. BOUYROUX, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD, Mme DELFAUD, M. AMBROISE, M. SLACK, Mme DESMOLLES, Mme SECQUES, Mme COUSIN-ECHINARD, Mme DELEPINÉ, M. VOTION, M. BOUCHONNET, M. PINDADO, Mme REAU, M. CHATEAU, M. DUCASSE, Mme MONTEIL-MACARD, Mme DELMAS, M. MAISONNAVE, M. MURET, M. DEISS, Mme PAMIES

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. BUSSE à M. SAGNES
Mme PHILIP à Mme DELMAS

Absente :

Mme PETAS

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. BOUDIGUE

Département
de la Gironde

Commune
de

La Teste de Buch
Chef lieu de Canton

Nombre de Conseillers :

en exercice :

présents :

votants :

**CONTRIBUTION DE LA COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
A LA CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC RELATIVE
A LA POURSUITE DE L'AMENAGEMENT DE L'A63 EN GIRONDE**

MOTION DE LA COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

Mes chers collègues,

Du 30 janvier au 30 avril 2023, l'Etat organise la concertation préalable du public relative à la poursuite de l'aménagement de l'A63 en Gironde, concertation menée par la Commission Nationale du Débat Public, conformément à l'article L121-1 du Code de l'Environnement.

Le projet de poursuite de l'aménagement de l'A63/A660 concerne une section de 35 kms de l'A63 en Gironde, entre la rocade bordelaise et la section concédée à Atlandes, ainsi que l'A660 entre Mios (nœud 22 de l'A63) et La Teste de Buch. Il s'agit d'une section à 2x2 voies, alors que l'A63 a maintenant une configuration à 2x3 voies dans les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

Le projet d'aménagement de l'A63 poursuit les objectifs suivants :

- Améliorer la fluidité et le fonctionnement de l'itinéraire actuel,
- Améliorer les conditions de sécurité,
- Garantir une meilleure intégration environnementale de l'infrastructure.

Pour répondre à ces objectifs, l'Etat a étudié trois scénarios détaillés dans le dossier de concertation, tout en privilégiant les 2 derniers indiqués ci-après :

1. Absence d'aménagement de l'axe
2. L'aménagement complet sur 35 kms de l'A63 et remise aux normes environnementales de l'A660, par mise en concession pour un coût estimé de 293,4 millions d'euros HT (scénario de base)
3. La mise à 2x3 voies partielle financée sur crédits publics, sur 7 kms entre le sud de l'échangeur 25 à Cestas et la rocade bordelaise, pour un coût estimé de 54 millions d'euros HT (dit scénario alternatif).

Par lettre datée du 02 février 2021, Madame la Préfète de Région avait souhaité recueillir l'avis de la COBAS sur le projet portant sur la mise en 2x3 voies de l'A63 entre Bordeaux et Salles, par recours à une concession autonome et sur l'intégration dans le périmètre de la concession de l'A660 avec remise à niveau.

Les quatre Maires de la COBAS avaient rédigé ensemble une lettre de réponse à Madame la Préfète de Région et la Commune de la Teste de Buch par motion approuvée le 13 avril 2021, à la majorité, dans lesquelles elles avaient formulé leur opposition totale au projet.

Si la question de la mise à 2x3 voies de l'A63 entre la Métropole de Bordeaux et Salles continue de se poser, elle résulte du fait qu'un véhicule sur trois est un camion en transit international. C'est un axe majeur du corridor Nord-Sud Atlantique entre la France et l'Espagne. Il n'appartient pas aux habitants du Bassin d'Arcachon qui vivent, travaillent sur le Bassin et à Bordeaux de financer les infrastructures des échanges internationaux. Les péages tels qu'envisagés sur l'A63 et l'A660, proposés dans le scénario 2, ne sont pas acceptables, tout comme l'hypothèse émise selon une des options décrites dans le dossier, d'un péage au niveau du Teich alors que la COBAS a financé intégralement les 55 millions d'euros nécessaires à l'aménagement de l'A660 et de la RN 250 mis en service à la mi 2021.

Si l'Etat maintient les différentes options de péages prévues dans l'actuel scénario de base, la COBAS lui demanderait le remboursement intégral de cette somme. Nous rappelons que cette somme a été intégralement financée par la collectivité locale sur une voie appartenant à l'Etat. Il en va du principe d'égalité des citoyens devant les charges publiques puisque la COBAS a financé sans aucune subvention ces lourds travaux indispensables pour le désengorgement du territoire. Il n'est pas admissible que les contribuables du territoire payent deux fois.

Pour autant, afin de répondre aux 3 objectifs précités qui semblent légitimes à être partagés par tous et que valide la Commune de La Teste de Buch, afin de ne pas pénaliser les habitants du Sud Bassin pour les raisons précitées, la solution d'un seul péage en flux libre entre l'échangeur de Salles et celui de l'A660 pourrait permettre aux seuls utilisateurs de l'A63 en transit sur cet axe, notamment les nombreux poids lourds, de financer le modèle économique nécessaire aux travaux d'aménagement envisagés.

Compte tenu de la configuration des routes parallèles à l'A63 sur ce secteur qui devraient faire l'objet d'interdiction des trafics poids lourds en transit, le risque de report sur des itinéraires alternatifs certes possible, restera faible.

La Commune de La Teste de Buch considérant que :

- la mise en 2x3 voies de l'A63 répond aux 3 objectifs suivants, qu'approuve la Commune :
 - ❖ Améliorer la fluidité et le fonctionnement de l'itinéraire actuel,
 - ❖ Améliorer les conditions de sécurité,
 - ❖ Garantir une meilleure intégration environnementale de l'infrastructure (A63-A660),
- le projet de scénario 2 ne prend pas en compte le financement à hauteur de 55 millions par la COBAS de deux échangeurs sur la commune de Gujan-Mestras et la mise en 2x2 voies de la RN250 de l'échangeur de la Hume au rond-point de Bisserié à La Teste de Buch sous maîtrise d'ouvrage publique de l'Etat,
- le projet de l'Etat constitue donc une rupture de l'égalité devant les charges publiques,
- le projet ne prend pas en compte le coût de la liaison depuis Lacanau de Mios jusqu'au Teich financée par les collectivités locales au titre du CPER,
- la création d'un seul péage en flux libre entre les échangeurs de Salles et de l'A660 pourrait permettre de financer le modèle économique nécessaire à ces aménagements précités en le faisant porter essentiellement sur les poids lourds en transit

- des aménagements visant à réduire l'usage des voiries parallèles à l'A63 entre Salles et l'A660, afin de supprimer le risque de recours à des itinéraires alternatifs, soient étudiés, mis en place et financés dans le cadre de ce projet.
 - les 4 différentes hypothèses d'implantation de péages, proposées pour le scénario 2, ne prennent pas en compte la possibilité d'implantation précitée entre Salles et l'A660.
- **APPROUVE** les 3 objectifs d'aménagement concernant l'A63 et ceux concernant l'A660.
 - **S'OPPOSE** farouchement à l'intégration de l'A660 dans le périmètre de la concession susvisée de l'A63.
 - **S'OPPOSE** farouchement à tout péage sur l'axe Arcachon (A660)-Bordeaux (A63).
 - **PROPOSE** qu'un péage à flux libre soit mis en œuvre entre l'échangeur de Salles et l'embranchement de l'A660 pour que les usagers en transit sur cet axe, notamment les poids lourds, puissent financer le modèle économique nécessaire à ces aménagements.
 - **PROPOSE** dans ce cas de figure que le projet étudie, finance et mette en place les aménagements nécessaires pour empêcher le report d'usagers de l'A63 sur les voies parallèles à cette dernière entre Salles et Marcheprime.
 - **CONFIRME** la demande formulée à l'occasion de la précédente motion du 13 avril 2021, de remboursement en cas de maintien du scénario 2 de la créance de 55 millions actualisés au profit de la COBAS (travaux d'aménagement de l'A660 et de la RN250).
 - **CONFIRME** la demande formulée à l'occasion de la précédente motion du 13 avril 2021 de remboursement du coût actualisé de la liaison de Lacanau de Mios jusqu'au Teich, financée par les collectivités au titre du CPER.
 - **CONFIRME** la demande formulée à l'occasion de la précédente motion du 13 avril 2021, en cas de création de péages sur l'axe A660/A63 vers Bordeaux, de la gratuité pour les habitants de la COBAS, de la COBAN et de la Communauté de communes du Val de l'Eyre.

M. MURET ne participe pas au vote
Oppositions : M. DEISS – Mme PAMIES

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à la majorité.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

033-213305295-20230222-DEL2023_02_65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 24/02/2023

Affichage 24/02/2023

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET



Jean-François BOUDIGUE

Patrick DAVET

Secrétaire de séance

Maire de La Teste de Buch
Conseiller départemental de la Gironde